



L'administration communale de Berchem-Sainte-Agathe organisera prochainement un **EXAMEN DE RECRUTEMENT** pour la fonction de :

OUVRIER AUXILIAIRE - CONCIERGE (F/M)
(niveau E1-3)

DESCRIPTION DE FONCTION

Le/la concierge est responsable du contrôle des bâtiments du site central de l'administration communale ou des écoles. Vous remplissez un rôle de surveillance et de gestion. Comme concierge vous êtes une personne de référence et vous êtes chargé de la surveillance des bâtiments. Vous êtes également chargé d'éviter des dégâts aux bâtiments et de signaler les défauts et les circonstances qui peuvent dégrader la qualité des bâtiments. En cas d'accident vous devez prendre des mesures nécessaires et urgentes afin d'éviter d'autres dégâts. En conclusion, vous gérez les bâtiments en « bon père de famille ».

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Pas de diplôme requis

CONDITIONS DE NOMINATION

- Réussir l'examen de recrutement

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ENGAGEMENT POUR L'EXERCICE D'UNE FONCTION STATUTAIRE

- Réunir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction à conférer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être de conduite, de moralité et de civisme irréprochable ;
- Avoir plus de 18 ans, condition qui devra être remplie à la date d'entrée en fonction ;

Intéressé(e)?

Si vous voulez poser votre candidature pour cette fonction, veuillez utiliser le document d'information en PDF que vous pouvez retrouver sur notre site web, rubrique « Examens ». Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service GRH de l'administration communale ou CPAS de Berchem-Sainte-Agathe au 02/600.13.73 ou au 02/464.04.60.

Les candidatures sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins, 33 avenue du Roi Albert à 1082 Berchem-Sainte-Agathe accompagnées du document d'information, d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae, d'une copie de la carte d'identité (recto verso) et d'un certificat de bonnes vies et mœurs. L'appel aux candidats est clôturé le dimanche 17 juillet 2016. Les candidatures tardives ne seront pas prises en considération.